

Collecte des déchets - Programme d'acquisition de conteneurs pour l'année 1991

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE, Rapporteur : Après le vote du budget primitif, il convient d'arrêter le programme d'acquisition de conteneurs pour l'année 1991.

Ce programme correspond à la fois aux besoins de renouvellement partiel et d'accroissement du parc actuel qui comprend 16 000 récipients.

La dépense envisagée pour l'acquisition de ces conteneurs de capacités diverses (120, 240, 500, 750 et 1 100 litres) est de 700 000 F.

Le Conseil Municipal est invité à :

1) approuver le présent programme d'investissement

2) autoriser M. le Député-Maire à signer les différents marchés et contrats à intervenir, ainsi que les avenants permettant l'exécution complète des acquisitions, y compris les acquisitions supplémentaires, ceci dans la limite des crédits inscrits au chapitre 906/90/2147/00507 Code Service 32000, du budget de l'exercice courant.

Mme FOLSCHWEILLER : Je veux simplement demander, car je crois savoir qu'on est en route vers une réflexion sur le tri sélectif des déchets, si à l'occasion de ce programme d'acquisitions de conteneurs, il y avait déjà une prise en compte, une façon de faire avancer les gens vers un tri sélectif et des conteneurs prévus par exemple comme je l'ai vu dans d'autres villes uniquement pour les papiers qui sont récupérés deux fois par mois afin d'inciter les gens déjà à faire le tri et à récupérer ? Je voulais savoir cela.

M. NACHIN : Je souhaiterais qu'on demande aux fabricants d'étudier des conteneurs dont la manipulation puisse ne pas être aussi bruyante que ceux qui existent actuellement. Au centre-ville en particulier, vous avez des gens qui sont réveillés systématiquement à chaque levée des ordures à 6 heures et parfois même à 5 heures et demi en été et c'est quand même gênant. Peut-être là, Monsieur le Maire qui vous souciez tant de l'écologie, de la qualité de la vie de nos concitoyens, pourriez-vous demander qu'on étudie la possibilité de fabriquer des conteneurs qui ne soient pas bruyants ?

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : Nous allons nous renseigner à ce sujet.

Mme BULTOT : Pour répondre à Michèle FOLSCHWEILLER, en ce qui concerne l'acquisition des conteneurs, il s'agit des conteneurs qui rentrent dans le cadre de la réorganisation de la collecte des ordures ménagères et donc de l'extension de la collecte hermétique. Pour l'instant il n'y a pas de conteneurs commandés ni achetés pour un éventuel tri à la source. Cela est prévu dans un deuxième temps puisque nous réfléchissons actuellement à cela ; nous serons effectivement obligés d'acquérir des conteneurs adéquats.

La discussion est close.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte les propositions du Rapporteur.